

1.420 euros à casquer pour s'être moqué gentiment de deux voilées, merci, m'sieur le juge !

Faites moi penser à féliciter le juge de la cour d'appel



Lu sur le site communautariste Oumma.com :

Deux jeunes femmes voilées qui se promenaient à Reims, ont été les cibles d'un geste déplacé, et d'une parole raciste de la part d'un automobiliste âgé de 28 ans, le 2 juillet 2013. Elles ont porté plainte, mais elles ont malheureusement été déboutées par le tribunal correctionnel de Reims, dans un jugement rendu le 13 décembre 2013.

Non satisfaites de cette décision, les deux jeunes femmes, accompagnées, aux côtés d'autres associations, par le comité 15 mars et Libertés, ont interjeté appel, devant la chambre des appels correctionnels, de la cour d'appel de Reims.

Bonne nouvelle ! La cour d'appel n'a pas retenu le fait que le jeune homme, comme il l'a prétendu, ignorait la portée de la parole qu'il a proférée à l'adresse des jeunes femmes : « Vite, vite, il y a un cochon qui arrive ». L'intention du jeune homme qui s'était arrêté, baissé la vitre de la voiture, pour injurier ainsi les deux femmes, est indiscutable et son acte a donc été condamné par le tribunal. Celui-ci a retenu que le prévenu a employé une expression

visant à injurier une personne au seul motif de son origine, son appartenance vraie ou supposée à une nation, une race ou une religion, qui lui cause nécessairement un préjudice moral.

Le prévenu a été condamné, mercredi 07 mai, à un mois de prison avec sursis, 400€ en réparation du préjudice moral chacune et 500€ en application de l'article 475-1 du code de la procédure pénale. Décision assujettie par le paiement, par le prévenu de 120€, au titre de droit fixe de la procédure.

Alors l'addition se monte à $400 \times 2 + 500 + 120 = 1420$ Euros. Soit 1 mois de salaire pour beaucoup de Français qui se lèvent tôt le matin pour alimenter les caisses de la CAF qui redistribue vos cotisations à toute la marmaille de nos deux voilées qui ont probablement le même mari.

Certes il est vrai que le geste est maladroit. Pour ma part j'adopte une tactique moins dangereuse. Quand je vois une voilée, je sors un papier, un stylo, je l'aborde gentiment et je lui demande un autographe. Comme la voilée hésite bien évidemment, je lui dis: Mais si c'est vous Belphégor, je vous ai reconnu, vous étiez dans le film « Le fantôme du Louvre ».

Comme ça pas de risques, je suis juridiquement intouchable, surtout que j'ai un certificat médical qui indique que j'ai des problèmes de vision alors sans lunettes ...

Bon un peu d'électronique maintenant. Savez-vous comment fonctionne une diode ? Je vais vous aider, c'est un semi-conducteur qui laisse passer le courant dans un sens mais pas dans l'autre, les petits électrons qui arrivent d'un côté peuvent passer, ceux qui arrivent de l'autre c'est NON. Et quand je dis NÉON c'est NÉON. C'est ça l'électronique.

Et bien j'ai bien l'impression que notre justice est une immense diode. L'électron libre et sans doute un peu agité qui

a proféré une expression digne des heures actuelles avec son lot de faits divers agrémentés par des prénoms qui ont été changés ... s'est heurté violemment le cortex sur la diode à sens unique, il n'est pas passé, ou plutôt si, il est passé en appel et le couperet de la République Démocratique et laïque lui est tombé sur la nuque. Motif implacable: Injurier au seul motif ... relire l'article 475-1 ... qui lui cause nécessairement un préjudice moral.

Ah hum! Préjudice moral ! Comment la diode évalue le préjudice moral ? Existe-il un outil performant capable de mesurer le préjudice moral ? A ma connaissance non, pas de proposition sur « Le Bon Coin » qui pourtant propose un peu de tout et surtout ce qui vous avait été volé. En revanche il existe un outil d'évaluation du préjudice physique, c'est tout simplement un médecin légiste qui notera sur le rapport que vous êtes bien décédé à la suite de coups portés par une arme ayant entaillée très sérieusement votre carotide.

Justice à sens inique type diode qui accepte le Coran continu. M'est avis que cette électronique là ne tiendra pas la garantie 5 ans d'une mandature. Faudra déposer le bilan très prochainement.

Philippe Legrand